****

**Direction régionale**

**de l’économie, de l’emploi,
du travail et des solidarités**

**de Bourgogne Franche-Comté**

**DECLARATION D’INTERET PERSONNE MORALE**

(Arrêté du 2 octobre 2023)

1. Identification des représentants légaux

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse électronique :

Coordonnées téléphoniques :

**Informations à communiquer pour chaque représentant légal**

1. En cas de renouvellement de l’enregistrement, date du dernier enregistrement en tant qu’IPRP

Date du dernier enregistrement : Sans objet [ ]

1. Identification des salariés chargés des interventions en prévention des risques professionnels

Nom :

Prénom :

1. Informations relatives aux activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq années précédant la date de demande d’enregistrement
	1. Description des activités professionnelles exercées, leurs périodes d’exercice, et, le cas échéant, les employeurs successifs du déclarant
	2. En cas de renouvellement de l’enregistrement, date du dernier enregistrement en tant qu’intervenant en prévention des risques professionnels
2. Informations relatives aux participations financières dans le capital d’une société au cours des cinq années précédant la date de demande d’enregistrement
	1. Dénomination de la société
	2. Evaluation de la participation financière
3. Toute information relative à un possible risque de conflit d’intérêts

**Informations à communiquer pour chaque salarié chargé des interventions en prévention des risques professionnels**

1. Une déclaration sur l’honneur attestant que ni la personne morale ni les salariés concernés n’ont de lien de nature à influencer leur activité.

Je soussigné (e), …………………………………..., atteste sur l’honneur que ni la personne morale ni les salariés concernés n’ont de lien de nature à influencer leur activité.

Je soussigné (e), …………………………………..., atteste sur l’honneur l’exactitude des informations portées dans la présente déclaration d’intérêt.

Fait à le

Signature

**Toute modification substantielle des intérêts fait l’objet d’une déclaration actualisée.**